

DEPARTEMENT DU GARD
COMMUNE DE MANDUEL

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 26 novembre 2024 - Délibération n°24-092**

Objet : Dénomination des cimetières de Manduel

Le vingt-six novembre deux mille vingt-quatre, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal, convoqué le vingt novembre précédent, s'est réuni en salle des Garrigues, rez-de-chaussée, sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques GRANAT, Maire.

PRÉSENTS : J-J. GRANAT, L. HEBRARD, I. ALCANIZ-LOPEZ, N. CANONGE, W. ALCANIZ, J-P. ROUX, M. MESSINES, M. MONNIER, M. EL AIMER, A. MATEU, P. PLONGET, F. LOPEZ, C. PELEGRIN, C. BOUILLET, P. MAGALHAES ALVES, F. BOUCHE, H. NEVEU, H. NICOLAS, D-A. ROUX, D. GUIOT, T. SABATIER.

ONT DONNE PROCURATION :

M. PLA donne procuration à J-J. GRANAT, N. ANDREO donne procuration à L. HEBRARD, E. SIFUENTES donne procuration à N. CANONGE, B. MALLET donne procuration à H. NICOLAS, S. DIELLA donne procuration à T. SABATIER, D. MARTY donne procuration à D-A. ROUX, H. JONQUIERE donne procuration à D. GUIOT.

ABSENT : X. PECHAIRAL.

SECRETARE DE SEANCE : I. ALCANIZ-LOPEZ

* * *

Rapporteur : Jean-Jacques GRANAT, Maire

L'ouverture du nouveau cimetière dans le quartier Cante-Perdrix est prévue pour la fin mars 2025.

Le cimetière existant est divisé en deux parties, couramment désignées par les appellations suivantes : « Ancien cimetière » et « Nouveau cimetière ». Ce sont ces appellations qui apparaissent dans les actes de concession.

Afin de prévenir toute ambiguïté future, il est proposé de nommer les cimetières.

Il est proposé de leur attribuer le nom de la rue ou du quartier où ils se situent.

Ainsi, le cimetière existant sera dénommé « Cimetière Pasteur », en conservant les appellations pour les deux parties qui le constituent.

Le futur cimetière sera quant à lui baptisé « Cimetière Cante-Perdrix ».

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération du Conseil Municipal n°20-096 en date du 8 décembre 2020, engageant la procédure de déclaration de projet emportant mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme en vue de la création d'un nouveau cimetière en entrée Ouest de Manduel, route de Rodilhan ;

Vu la délibération n°23-095 en date du 18 octobre 2023 portant approbation de la déclaration de projet de création d'un nouveau cimetière emportant mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme ;

Considérant l'ouverture d'un nouveau cimetière prévue en mars 2025 ;

Considérant la nécessité de nommer les cimetières afin de prévenir toute ambiguïté ;

Oùï l'exposé du rapporteur ;

Après en avoir délibéré et avoir voté à l'unanimité ;

- ARTICLE 1.** Le cimetière actuel est nommé « Cimetière Pasteur » et conservera par extension les appellations « ancien cimetière » et « nouveau cimetière » pour identifier chacune de ses deux parties.
- ARTICLE 2.** Le futur cimetière est dénommé « Cimetière Cante-Perdrix ».
- ARTICLE 3.** Monsieur le maire, ou son représentant, est autorisé à signer tous les documents se référant à la présente délibération.

Convocation : 20 novembre 2024
Affichage ordre du jour : 20 novembre 2024
Présents : 21
Suffrages exprimés : 28
Absents : 8
Publiée le :

28 NOV. 2024

Pour extrait certifié conforme
Le Maire,
Jean-Jacques GRANAT

La secrétaire de séance,
Isabel ALCANIZ-LOPEZ

